



Protection-Annulation

Destination Owl's Head s'engage à créditer le montant de l'abonnement selon le tableau de crédit et les règlements décrits ci-bas et sous réserve des exclusions, limitations et autres stipulations indiquées.

La Protection-Annulation est disponible au moment de la prise de possession de l'abonnement uniquement.

Le programme couvre la maladie, les blessures et la mutation professionnelle tel que stipulé dans les garanties.

GARANTIES

Destination Owl's Head prend en charge les frais d'abonnement saisonnier non remboursables conformément aux règlements ci-après mentionnés advenant l'un des événements suivants :

- Le décès de l'abonné, une blessure ou une maladie l'empêchant d'exercer le sport
- L'employeur mute l'abonné, l'obligeant à déménager à plus de 200 kilomètres de la station de ski

EXCLUSIONS

Sont exclues de la garantie les pertes imputables :

- Aux blessures que l'abonné s'est infligées intentionnellement;
- À des troubles émotifs ou à un état pathologique préexistant, à moins que l'abonné ne soit hospitalisé
- À une grossesse normale;
- À une maladie ou une blessure qui n'empêche pas l'abonné de skier.

CONDITIONS

- La non-participation doit durer au moins 30 jours consécutifs et survenir entièrement durant la saison de ski;
- Il faut souscrire au programme au moment de la prise de possession de l'abonnement;
- Il faut avertir Destination Owl's Head et remettre la carte d'abonnement pour avoir droit au crédit;
- L'abonné doit fournir un certificat du médecin traitant (il ne peut être un membre de la famille) ou une attestation de mutation de la part de l'employeur se situant à plus de 200 kilomètres de la station de ski.

Si un parent (père ou mère), un conjoint (légitime ou de fait) ou un enfant de moins de 17 ans d'une personne ayant droit à un crédit est aussi couvert par le programme et décide de ne plus utiliser son abonnement, il peut également bénéficier du crédit. Cette option est valable pour une seule personne supplémentaire.

DÉTAILS DES CRÉDITS

- 80 % des frais si la non-participation débute avant le 31 décembre
- 60 % des frais si la non-participation débute avant le 31 janvier
- 30 % des frais si la non-participation débute avant le 28 février
- Aucun crédit si la non-participation débute après le 1^{er} mars

PRIX DU PROGRAMME

- 45 \$ plus taxes pour une passe individuelle
- 95 \$ plus taxes pour une passe familiale

J'ai pris connaissance du programme de Protection-Annulation et je souhaite adhérer à ce programme

J'ai pris connaissance du programme de Protection-Annulation et je renonce à adhérer à ce programme

Signature : _____ Date : _____



Passé de saison 2020-2021

Nom de l'acheteur : _____

Numéro de transaction : _____

Informations et restrictions

- Abonnement NINOXE familial illimité :**
L'abonnement NINOXE familial illimité inclut 2 adultes et 2 juniors/étudiants. Les enfants doivent être âgés de 0 et 23 ans, doivent demeurer à la même adresse et être étudiants à temps plein. L'abonnement NINOXE familial illimité est un abonnement sans restriction et est valide tous les jours de la saison 2020-2021 de l'ouverture à la fermeture de la montagne.
- Abonnement NINOXE individuel illimité :**
L'abonnement NINOXE illimité est un abonnement sans restrictions et est valide tous les jours de la saison 2020-2021 de l'ouverture à la fermeture de la montagne.
- Abonnement NINOXE semaine :**
L'abonnement NINOXE semaine est valide du lundi au vendredi pour toute la durée de la saison 2020-2021 et ce sans restriction.
- Abonnement NINOXE 4 :**
L'abonnement NINOXE 4 est valide du lundi au jeudi pendant toute la durée de la saison à l'exception de la semaine de relâche du Québec soit du 1^{er} au 5 mars 2021.

Le coût de remplacement pour une carte NINOXE perdue ou brisée est de 10\$ + taxes.

Les cartes NINOXE des saisons antérieures sont rechargeables, les abonnés qui en sont détenteurs peuvent la recharger avec un abonnement pour l'hiver 2020-2021.

Le présent billet est émis en considération de votre engagement à respecter le Code de conduite en montagne ainsi que tous les règlements, consignes et règles de conduite en vigueur à la station. En cas de défaut, le billet pourra être résilié et confisqué sans avis ni remboursement.

Le présent billet demeure la propriété de la station, il est personnel, incessible et non remboursable.

Le participant reconnaît et accepte les risques inhérents aux sports de glisse et il assume l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant des dits risques ou dangers.

Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le Code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toute autre règle et signalisation affichées ou autrement indiquées par la station. Soyez vigilants et respectez le code. C'est votre responsabilité !

Le détenteur du présent billet convient : (1) d'élire domicile judiciaire au Québec, dans le district judiciaire de la station de ski qui sera le forum de toute réclamation et (2) que les lois du Québec s'y appliqueront.

Signature : _____ Date : _____